



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 30
Mercredi 21 août 2019

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Suite à un souci technique irréparable immédiatement sur nos unités de fabrication, la distribution de votre hebdomadaire a été retardée de 24 heures la semaine dernière. Nous vous présentons nos excuses pour les désagréments occasionnés et vous remercions de votre compréhension.

Imprimerie Juillerat Chervet, 2610 St-Imier



Corcelles

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Pierre Meyer, Essert-Papon 50, 2747 Corcelles

Auteur du projet: Lorient Concept Sàrl, Rue du Cairli 13, 2603 Péry

Emplacement: parcelle N° 232, Sous Coaras 11, 2747 Corcelles

Projet: aménagement des combles, pose de 6 lucarnes (3 côté nord et 3 côté sud), remplacement de 2 fenêtres en façade ouest et aménagement d'une terrasse côté nord

Dimensions: selon plans déposés

Zone d'affectation: hors zone

Dérogation: art. 24 ss LAT / 81 ss LC

Recensement architectural: bâtiment digne de conservation

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au 20 septembre 2019, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Corcelles, le 21 août 2019

Secrétariat communal



Court

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Court, Rue de la Vallée 19, 2738 Court.

Emplacement: parcelle N° 28, au lieu-dit: «Rue Centrale 6», commune de Court.

Projet: rénovation complète des WC et remplacement des fenêtres du petit collège sur toutes les façades en bois sans modification de l'aspect des fenêtres.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: UP1.

Recensement architectural: objet C inscrit sur la liste des biens du patrimoine classés par contrat de classement du 13 janvier 2005, bâtiment digne de conservation et ensemble bâti B.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 septembre 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Court.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 14 août 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser.

Avis de construction

Requérant: Monsieur Maurice Güttly, Rue de la Vallée 8, 2738 Court.

Auteur du projet: Vitogaz Switzerland AG, 2087 Cornaux.

Emplacement: parcelle N° 556, au lieu-dit: «Rue de la Vallée 8», commune de Court.

Projet: pose d'une citerne à gaz propane de 2m³ au-dessus du sol pour le thermo laquage en lieu et place des bouteilles à gaz existantes et pose d'une cloison en bois avec mur de résistance REI 60 pour les cloisons A et B (selon plan de situation).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: village ancien.

Dérogations: art. 48 LAE et 41c OEaux.

Recensement architectural: ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 septembre 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Court.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 août 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants: Jacqueline Bider, ruelle des Tailleurs 33, 2503 Bienne; Eric Bider, chemin de la Broye 15, 1020 Renens

Propriétaires: idem requérants

Auteur du projet: Wahli Père & Fils Sàrl, Grand-Rue 7, 2735 Malleray

Emplacement: parcelle N° 1522, au lieu-dit «Rue de l'Aurore 1», 2738 Court

Projet: pose d'une pompe à chaleur (air) en contrebas de la façade Nord

Dimension: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 septembre 2019 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallée 19, 2738 Court). Court, le 14 août 2019

Municipalité de Court, administration municipale



Crémises

Avis de construction

Requérante: Poste Immobilier M&S SA, Rue du Grand-Pré 2A, 1001 Lausanne

Propriétaire foncier: Commune mixte de Crémises

Auteur du projet: Pierre Monnier, chef de projets, Poste Immobilier M&S SA, Rue du Grand-Pré 2A, Lausanne

Emplacement: Parcelle N° 250, au lieu-dit: Rue du Collège 7 (a)

Projet: Démontage des conteneurs existants (anciennement bureau de poste) et remise en état du terrain, env. 100 m², selon bail à loyer et convention

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: ZUP A

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au 12 septembre 2019 inclusivement auprès du secrétariat communal de Crémises durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémises, le 14 août 2019

Secrétariat communal Crémises

Procès-verbal de l'assemblée communale du 25 juin 2019

Conformément à l'article 68, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 25 juin 2019 a été déposé publiquement durant 20 jours (du 3 au 23 juillet 2019).

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 12 août 2019.

Crémises, le 21 août 2019

Le Conseil communal

Révision de l'aménagement local

Conformément à l'article 58 de la loi sur les constructions, le Conseil communal ouvre la procédure d'information à propos de la révision de l'aménagement local.

Le dossier de la révision comprend:

- Le plan des zones d'affectation et de construction.
- Le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage.
- Le règlement d'affectation et de construction avec ses annexes.

– Le rapport explicatif au sens de l'article 47 Ordonnance sur l'aménagement du territoire, OAT.

Le dossier de l'aménagement local est déposé publiquement du 22 août au 20 septembre 2019 inclus, auprès de l'Administration communale de Crémines et sur son site internet.

Le vendredi 6 septembre 2019 à 19h30, une séance d'information publique aura lieu dans la halle de Crémines.

Pendant la durée du dépôt public, quiconque est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Les plis seront adressés au Secrétariat communal, rue du Collège 6, 2746 Crémines.

Crémines, le 21 août 2019

Le Conseil communal



Avis de construction

Requérant : Monsieur Telmo Duarte dos Santos, Grand-Rue 29, 2745 Grandval.

Emplacement : parcelle N° 1110, au lieu-dit : « Grand-Rue 48 », commune de Grandval.

Projet : changement d'affectation portant sur l'aménagement des combles en partie habitable, pose d'une nouvelle isolation, rénovation de la toiture avec pose d'une fenêtre en pente sur chaque pan et pose de nouvelles fenêtres en façades Est et Ouest.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : mixte centre HAC.

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 septembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 août 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Commune municipale, Grand-Rue 29, 2745 Grandval.

Emplacement : parcelle N° 1067, au lieu-dit : « Grand-Rue 29 », commune de Grandval.

Projet : aménagement d'une place de jeux (tours de jeux avec passerelle, toboggan, balançoires, jeux d'équilibre) avec dalle antichocs sur la partie actuelle en sable sise à l'arrière du bâtiment N° 29a, réfection de la place en pavés sise au-dessus de l'abri PC et aménagement de tables de pique-nique et bancs.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZUP A.

Dérogation : art. 18 RAC.

Recensement architectural : ensemble bâti C.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 septembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 août 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Révision de l'aménagement local

Conformément à l'article 58 de la loi sur les constructions, le Conseil municipal ouvre la procédure d'information à propos de la révision de l'aménagement local.

Le dossier de la révision comprend :

- Le plan des zones d'affectation et de construction.
- Le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage.
- Le règlement d'affectation et de construction avec ses annexes.
- Le rapport explicatif au sens de l'article 47 Ordonnance sur l'aménagement du territoire, OAT.

Le dossier de l'aménagement local est déposé publiquement du 12 août au 6 septembre 2019 inclus, auprès de l'Administration municipale de Grandval et sur son site internet.

Le mardi 27 août 2019 à 19h30, une séance d'information publique aura lieu dans la salle communale.

Pendant la durée du dépôt public, quiconque est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Les plis seront adressés au Secrétariat municipal, Grand Rue 29, 2745 Grandval.

Grandval, le 17 juillet 2019

Le Conseil municipal



Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Orlando Dany-Laure et Manuel, Les Rives 1, 2732 Loveresse.

Auteur du projet : M. Manuel Orlando, Les Rives 1, 2732 Loveresse.

Emplacement : parcelle N° 528, au lieu-dit Les Rives 1

Projet : Construction d'un espace de stockage sous l'entrée couverte du bâtiment existant.

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : Centre Ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, au secrétariat communal, **jusqu'au 20 septembre 2019**. Les oppositions et réserves de droit faites par écrit seront reçues dans le même délai au conseil communal.

Loveresse, le 15 août 2019

Conseil Communal



Avis de construction

Requérante : Société coopérative « Cinéma de Moutier », Rue du Clos 1a, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 320, au lieu-dit : « Rue du Clos 1a », commune de Moutier.

Projet : installation d'une climatisation (production de froid en été) pour la salle de cinéma existante posée sous l'escalier extérieur avec mise en place d'une protection en tôle perforée identique à celle existante sous le palier de l'escalier.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : UP 20 a.

Recensement architectural : objet C, digne de conservation.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 septembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 14 août 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Moutier, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.

Auteur du projet : Service des bâtiments, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 320, au lieu-dit : « Rue du Clos 1 », commune de Moutier.

Projet : remplacement des dalles de sol par un enrobé bitumineux, suppression des barrières existantes, déplacement d'un poteau et abaissement du trottoir à la Rue du Clos sur une longueur d'environ 2 mètres permettant l'entrée d'un véhicule, pose de nouvelles barrières de sécurité et création d'une rampe en béton pour le transport de matériel.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : UP 20 a.

Dérogation : art. 80 LR.

Recensement architectural : objet C, digne de protection, inscrit sur la liste des biens du patrimoine classés par contrat de classement du 29 octobre 2009.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 septembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 août 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Käslin Willy, rue de l'Est 31a, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 3375, rue de l'Avenir

Projet : Aménagement d'une place de parc

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 13 septembre 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 14 août 2019

Services Techniques-Urbanisme

Services techniques - Travaux publics

Point de récolte situé à l'Ouest de la Halle aux marchandises – Nouvel horaire

Dès le début du mois d'août 2019, les horaires du point de récolte situé à l'Ouest de la Halle aux marchandises seront modifiés, soit :

Ouverture : lundi à jeudi de 7h à 20h et vendredi de 7h à 16h

Du fait de cette modification, la benne pour la récupération des petites quantités de matériaux inertes sera déplacée au Dépôt de la Voirie. Elle sera mise à disposition des particuliers deux jours par mois, soit le jour du ramassage de la ferraille et un autre jour à déterminer selon le programme de ramassage. Ces dates seront publiées sur le site internet de la Municipalité, au point de récolte de Halle aux marchandises ainsi qu'au Dépôt de la Voirie.

Nous rappelons qu'il est interdit de déposer du matériel en dehors des heures d'accès autorisés ainsi que les jours fériés et que tout dépôt à l'extérieur est strictement interdit.

Nous remercions la population de prendre note de ces modifications.

Moutier, juillet 2019

Services techniques - Travaux publics

Services techniques – Travaux publics

Braderie prévôtoise - Tournée verte

En raison de la Braderie Prévôtoise, le ramassage de la «Tournée Verte» du **vendredi 23 août 2019** sera supprimé sur tout le circuit de la Braderie.

Le prochain ramassage dans ce secteur est reporté au **vendredi 30 août 2019**.

Nous remercions les riverains concernés par cette suppression de ramassage de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires.

Moutier, août 2019

Services techniques - Travaux publics

Avis de construction

Requérant : Mosimann Pierre-Alain, rue du Petit-Val 10, 2740 Moutier

Auteur du projet : Engie Services, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2166, rue du Petit-Val 10

Projet : Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau split

Zone : PQ «Quartiers Nord-Ouest»

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 20 septembre 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 21 août 2019

Services Techniques-Urbanisme

Mise au concours

Travailleur/euse social/e en milieu scolaire - Service social régional de la Prévôté (SSRP)

La Municipalité de Moutier met au concours un poste de

travailleur/euse social/e en milieu scolaire (40%).

Détails du poste sur www.moutier.ch et renseignements auprès de M^{me} Patricia Gamma , Cheffe du SSRP (Tél. 032 494 11 34 ou courriel: patricia.gamma@moutier.ch) ou auprès de la Chancellerie municipale (Tél. 032 494 11 11).

Accompagnée des documents usuels ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, votre lettre de postulation sera adressée, par courrier postal uniquement, à M. Christian Vaquin, Chancelier municipal, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, Case postale 927, 2740 Moutier. Délai de RECEPTION: vendredi 30 août 2019.

Moutier, le 21 août 2019

Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Soubos.

Emplacement : parcelle N° 255, au lieu-dit: «Haut du Chablet 42», Sornetan, commune de Petit-Val.

Projet : remplacement de la chaudière à bois par une chaudière à pellets avec silo dans le local technique existant.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogation : art. 24 LAT.

Recensement architectural : digne de conservation.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 septembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 août 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Collaboration scolaire Saicourt – Petit-Val

La population des communes de Saicourt et de Petit-Val est invitée à une soirée d'information **le mercredi 28 août 2019 à 20h** à l'aula de l'école secondaire à Bellelay pour la présentation du projet du syndicat scolaire de l'école enfantine et primaire et de l'école à journée continue qui sera voté en assemblées communales le 23.09.2019.

Soubos, le 21 août 2019

Conseil communal

Assemblée communale le 23 septembre 2019 à 20h au Centre de rencontres à Sornetan

Ordre du jour

1. Accepter l'adhésion et le règlement d'organisation du syndicat scolaire de l'école enfantine et primaire et de l'école à journée continue des communes de Saicourt et Petit-Val
2. Divers

Le règlement mentionné sous le point 1 est déposé publiquement à l'Administration communale de Petit-Val 30 jours avant l'assemblée communale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Soubos, le 21 août 2019

Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérant : Football-Club Reconvilier, Case postale 53, 2732 Reconvilier.

Emplacement : parcelle N° 2035, au lieu-dit: «Ch. du Stade 30», commune de Reconvilier.

Projet : demande de prolongation de la durée de validité du permis de construire jusqu'au 12 août 2021. Permis de construire, délivré le 11 août 2016, pour pose d'un tableau d'affichage électronique dans l'angle Sud-Est du terrain de football.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZUP A «Terrain de sport».

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 septembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, **uniquement contre la demande de prolongation de la durée de validité**, seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 14 août 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Monsieur Idrizi Hamdi, Rue du Bruye 5d, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : Bureau d'architecture Bruno Cattoni, Gare 16, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 124 et 1653, au lieu-dit: «Rue du Bruye 5b», commune de Reconvilier.

Projet : construction d'un garage pour une voiture, création d'un accès en pavés filtrants, agrandissement de la place existante au Nord de la parcelle et aménagement de balcons côté Ouest du bâtiment 5b.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H2.

Dérogations : art. 48 LAE et 41c OEaux.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 septembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 août 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Foire de Chaindon

Fermeture de routes et restrictions de parage

Il est interdit de parquer sur la Place Bellevue du dimanche 25 août 2019 à 17h au mardi 3 septembre 2019 à 12h.

Interdiction de parage le dimanche 1^{er} septembre 2019 à 6h au mardi 3 septembre 2019 à 12h aux emplacements suivants:

- Grand-Rue
- Rue du Collège
- Bellevue
- Parc Lidl
- Parc mis à ban sis à la rue Dos la Velle
- Rue du Bruye
- Route de Saules
- Le Benevis
- Condémines, Jolimont
- Route de Chaindon, du côté droit Reconvilier-Chaindon
- Chemin du Stade, Place goudronnée côté sud du Stade de football
- Rue de la Cure
- Rue du Dr. Tièche
- Rue du Moulin
- Bel-Air
- La Chaudrette
- Crêt du Facteur
- Chemin du Nord
- Vie des Crêts

- Dos-la-Velle

Fermeture du dimanche 1^{er} septembre 2019 à 9h au lundi 2 septembre 2019 à 20h des routes suivantes :

- Grand-Rue
- Chemin du Stade
- Rue du Collège
- Bellevue
- Rue de la Cure
- Rue du Dr. Tièche
- Rue de Chaudrette
- Rue Bel-Air

Une signalisation temporaire sera mise en place. Les personnes contrevenantes seront dénoncées, mises à l'amende et leurs véhicules seront mis à la fourrière à leur charge.

La Municipalité et la Commission de la Foire de Chaidon prient la population de bien vouloir respecter la signalisation mise en place et la remercient d'ores et déjà pour sa compréhension.

Reconvilier, le 21 août 2019

La Commission de la Foire de Chaidon



Roches

Avis de construction

Requérants : Urs et Sabrina Amstutz, Rue Centrale 47, 2740 Moutier

Auteur du projet : Urs Amstutz

Emplacement : parcelle N° 213, au lieu-dit Haut du Village 44

Projet : agrandissement de la porte d'entrée et de la porte du garage et pose d'un Velux en toiture façade sud du bâtiment

Genre de construction : selon plans déposés

Zone : HA2

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 12 septembre 2019 inclusivement** au secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches, le 15 juillet 2019

Conseil communal



Saicourt

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Saicourt, Pré Paroz 1, 2712 Le Fuet.

Auteur du projet : Marep SA, Ratihard 4, 8253 Diessenhofen.

Emplacement : parcelle N° 732, au lieu-dit : «Pâturage aux boeufs», Le Fuet, commune de Saicourt.

Projet : installation de quatre récupérateurs de balles derrière les cibles existantes.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Zones de protection : PPP 3 «Pâturage des Boeufs» (art. 531 RCC) + prairies et pâturages riches en espèces (art. 532 E5 RCC).

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 septembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 août 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Saicourt, Pré Paroz 1, 2712 Le Fuet.

Auteur du projet : Marep SA, Ratihard 4, 8253 Diessenhofen.

Emplacement : parcelle N° 250, au lieu-dit : «Plain de Prélai», Saicourt, commune de Saicourt.

Projet : installation de quatre récupérateurs de balles derrière les cibles existantes.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Zones de protection : inventaire cantonal des prairies sèches, PPP 6 «Plain de Prélai» (art. 531 RCC) et prairies et pâturages riches en espèces (art. 532 E5 RCC).

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 septembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 août 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Assemblée municipale le lundi 23 septembre 2019 à 20h00 à la halle de gymnastique Pré Paroz au Fuet

Ordre du jour

1. Accepter l'adhésion et le règlement d'organisation du syndicat scolaire de l'école infantine et primaire et de l'école à journée continue des communes de Saicourt et Petit-Val.
2. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 95'000.00.- pour la rénovation du studio au complexe communal du Fuet.
3. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 57'000.00.- pour le remplacement du sol de la halle de gymnastique du Fuet.

Le règlement mentionné sous le point 1 est déposé publiquement au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Le Fuet, le 21 août 2019

Conseil municipal

Information communale

Collaboration scolaire Saicourt – Petit-Val

La population des communes de Saicourt et de Petit-Val est invitée à une soirée d'information **le mercredi 28 août 2019 à 20h** à l'aula de l'école secondaire à Bellelay pour la présentation du projet du syndicat scolaire de l'école infantine et primaire et de l'école à journée continue qui sera voté en assemblées communales le 23.09.2019.

Le Fuet, le 21 août 2019

Conseil municipal



Saules

Election complémentaire d'un membre du conseil communal de la 2^e série

A la suite de la démission de M. Joachim Stalder pour le 19 août 2019, les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués **le dimanche 20 octobre 2019 de 10h à 11h au bureau communal de Saules** pour procéder par les urnes, d'après le système majoritaire, à l'élection complémentaire de la 2^e série **d'un membre du conseil communal** pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 (1 an).

Les listes des candidats établies selon l'art. 22 du Règlement concernant les élections par les urnes seront déposées au Secrétariat communal **jusqu'au vendredi 13 septembre 2019 à 11h**. Des listes types sont à disposition au secrétariat communal.

Saules, le 21 août 2019

Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 juin 2019 – dépôt public

Conformément à l'article 66 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 24 juin 2019 est déposé publiquement durant 20 jours, à compter de la présente publication au secrétariat communal.

Il est possible de former opposition à l'encontre du contenu du procès-verbal, par écrit, auprès du conseil communal durant ledit dépôt.

L'opposition devra être dûment signée et motivée.

Saules, le 21 août 2019

Conseil communal



Sorvilier

Avis de construction

Requérante : Société coopérative des énergies renouvelables Sorvilier, Les Auvattes 3, 2736 Sorvilier.

Auteur du projet : GUNEP GmbH, Buuchi 22, 3306 Etzelkofen.

Emplacement : parcelles N°s 216, 221, 237, 416, 422, 432, 934, 986, 967, 1032, 1090, aux lieux-dits : «Rue Principale, Prés des Colons, La Golée», commune de Sorvilier.

Projet : extension du réseau de distribution de chaleur passant sous la route cantonale, la ligne de chemin de fer et la Birse.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : HA, routes, AI, agricole et UP1.

Dérogations : art. 24 LAT, 41c OEaux, 48 LAE et 80 LR.

Recensement architectural : ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 septembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 août 2019

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Tavannes

Avis de construction

Requérante : Swisscom (Suisse) SA, Wireless Access, Alte Tiefenastrasse 6, 3050 Berne.

Auteur du projet : Amodus SA, Chemin des Lentillières 8, 1023 Crissier.

Emplacement : parcelle N° 1036, au lieu-dit : « Pâturage d'Orange », commune de Tavannes.

Projet : changement des antennes sur une station de base de téléphonie mobile existante pour le compte de Salt Mobile SA, pose de nouveaux équipements SCS et pose d'une nouvelle Tracessbox SCS.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérégations : art. 24 LAT et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 septembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 août 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser.

Avis de construction

Requérant : M. Benjamin Berberat, Rue du Stand 6, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Dynamic Habitat Sàrl, La Gérine 5, 2735 Malleray.

Projet : construction d'un couvert à véhicules accolé au bâtiment Rue du Stand 6 sis sur la parcelle N° 1265 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : raccordement aux canalisations existantes communales et à la step.

Dérégation requise : à l'article 80 LR.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 septembre 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 14 août 2019

Le chef des Travaux Publics

Avis de construction

Requérants : M^{me} Fabienne Favret Addor et M. Patrick Addor, Chemin de la Ciblerie 1, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Jurapac SA, Route de Porrentruy 210, 2902 Fontenais.

Projet : remplacement de l'installation de chauffage électrique existante par une pompe à chaleur air-eau du bâtiment Chemin de la Ciblerie 1 sis sur la parcelle N° 1504 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 septembre 2019 inclusivement**, au secrétariat

communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 14 août 2019

Le chef des Travaux Publics

Informations communales

Commissions

En raison de départs de la localité ou de réorientation professionnelle, la commission de la jeunesse devient dramatiquement exsangue de ses membres. Appel est donc fait aux jeunes gens de 15 à 25 ans pour rejoindre les rangs de cette dynamique commission et qui pourront y siéger jusqu'à l'âge de 30 ans.

Personnel administratif

Pour la succession prochaine de MM. Saner et Guerne qui prendront leur retraite en fin d'année, le conseil municipal a procédé à la nomination de leurs futures remplaçantes, soit M^{me} Cindy Bögli comme secrétaire municipale et M^{me} Selxhane Sofra comme préposée au contrôle des habitants. Ces deux personnes sont pleinement compétentes puisqu'elles exercent déjà ces fonctions respectives dans leurs communes actuelles et qui deviendront certainement citoyennes tavannoises à court terme.

Bâtiments publics

Suite à la large acceptation du corps électoral pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire, une commission spéciale de 7 personnes a été constituée et provenant des milieux scolaires, financiers et architecturaux. Les mandats d'ingénieur civil et de physicien du bâtiment ont d'ores et déjà été attribués.

En parallèle à ces travaux spécifiques, un nouveau concept de circulation sera mis en place aux alentours des collèges pour permettre de fluidifier la circulation et désengorger les trop nombreux véhicules de parents amenant leurs enfants à l'école.

Travaux publics

Les rues du Pasteur Frêne et des Tilleuls sont en fort mauvais état. Pour leur assainissement, un système de gravillonnage mécanique est prévu.

Voirie

Un nouveau véhicule de voirie de type Isuzu a été acquis récemment pour un montant de Fr. 55'000.- et pour le remplacement d'un ancien véhicule à bout de souffle.

Place de jeux

Deux modules d'occasion, mais en très bon état, seront acquis pour étoffer les installations de skateboard de la place des collèges.

Colonies de vacances

25 enfants se sont inscrits pour participer aux récentes colonies de vacances de la Vallée de Tavannes. Une somme globale de Fr. 1700.- a été allouée à titre de subvention à ce camp de vacances.

Tavannes, 15 août 2019

Secrétariat municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérant : M. Widmer Claude, Le Crêt 5, 2735 Malleray

Auteur du projet : M. Widmer Claude, Le Crêt 5, 2735 Malleray

Propriétaire foncier : M. Widmer Claude, Le Crêt 5, 2735 Malleray

Projet : pose d'une façade en Prefa couleur Brunnoisette sur face Sud et remplacement de la toiture en Eternit par une toiture en tuiles brun-rouge avec sous toiture, sur la parcelle N° 140, Rue du Crêt 5, en zone HA périmètre de protection de l'aspect local, à Malleray, commune de Valbirse

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans du **jusqu'au 13 septembre 2019**. Les oppositions et réserves de droit dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévilard, le 29 juillet 2019

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante : Fondation La Pimpinière, Rue H.-F. Sandoz 64, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Viret Architectes SA, Ch. du Champ-du-Moulin 58, 2503 Bienne.

Emplacement : parcelle N° 1606, au lieu-dit : « Chemin des Mélèzes 15 », Malleray, Commune de Valbirse.

Projet : construction d'un garage partiellement souterrain, réaménagement des places de stationnement, construction d'un couvert avec toiture vitrée entre le garage projeté et le bâtiment 15a, modification des diverses rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite, déplacement et création de chemins piétonniers, assainissement des façades, des fenêtres et des toitures, diverses transformations intérieures, pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment N° 15, remplacement du chauffage à mazout par une chaudière à bois déchiquetés et raccordement des bâtiments au chauffage à distance, ouverture de nouvelles portes et fenêtres en façades.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZUP H.

Dérégation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 septembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 août 2019

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : COOP Immobilien AG, Kasparstrasse 7, 3027 Berne.

Auteur du projet : Leschot Architecture Sàrl, Faubourg Saint-Germain 32, 2900 Porrentruy.

Emplacement : parcelles N°s 321 (Bévilard) et 1634 (Malleray), au lieudit : « Route Principale 3 », commune de Valbirse.

Projet : transformation et agrandissement de la surface commerciale COOP, pose d'enseignes lumineuses, pose d'une échelle à crinoline sur la façade Ouest, pose de panneaux solaires, PAC, ventilateurs et installations techniques en toiture, réaménagement des places de stationnement, pose d'une gare à chariots, déplacement du passage pour piétons sur la route cantonale, suppression d'un candélabre et pose de deux nouveaux candélabres.

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : centre (Bévilard) et ZPO «Espace Birse» (Malleray).

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 septembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées

seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 août 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser.

**Retrouvez la feuille
officielle d'avis
du district de Moutier
en version électronique
sur www.lasemaine.ch**

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Heures d'ouverture

Lu – ve 9h30 à 11h45 et 15h à 17h
Jeudi 9h30 à 11h45 et 15h à 18h

Adresse courriel

secretariat@tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45
Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70

Site internet

www.tavannes.ch



Rebévelier

Administration communale Rebévelier
2717 Rebévelier
c/o Brogna Alexandra
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone : 079 247 38 62 ou 032 493 47 44

Courriel : rebevelier@bluewin.ch

Heures d'ouverture :
sur demande



Champoz

Commune mixte de Champoz
Brogna Alexandra
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone : 032 492 12 88

Heures d'ouverture :
Lundi soir de 18h30 à 19h30

www.champoz.ch

admin.champoz@bluewin.ch

informations pratiques



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Tél.: 032 497 71 10
www.court.ch
contact@court.ch

Heures d'ouverture:
notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10h30 à 12h, le mardi après-midi de 15h30 à 18h30, le me et je après-midi de 15h30 à 17h.



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Tél.: 032 493 40 85
secretariat@eschert.ch
www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11h à 12h, pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone du secrétariat: 032 499 95 55
Natel pour les cartes journalières: 079 729 56 89
Courriel: secretariat@grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9h30 à 10h30
 Jeudi soir de 18h à 19h30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17h à 19h

Site internet: www.grandval.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay / Seehof

Tél. 032 499 96 60
gemeimnde@gemeindeseehof.ch

Ouvert le lundi de 9h à 11h



informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – me 8 h à 11 h et 14 h à 17 h

Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h

Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Mercredi 14 h à 16 h

Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Service sécurité 032 494 11 29

Bâtiments/Urbanisme/
Travaux publics 032 494 13 33

Electricité/Eau/
Service de piquet 032 494 12 22

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h

Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Site internet

www.moutier.ch

Courriel

info@moutier.ch

Calendrier des parutions 2019

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	42	38	16.10.2019	mercredi	50	46	11.12.2019	mercredi
35	31	28.08.2019	mercredi	43	39	23.10.2019	mercredi	51	47	18.12.2019	mercredi
36	32	04.09.2019	mercredi	44	40	30.10.2019	mercredi	52		25.12.2019	SUPPRIMÉ
37	33	11.09.2019	mercredi	45	41	06.11.2019	mercredi				
38	34	18.09.2019	mercredi	46	42	13.11.2019	mercredi				
39	35	25.09.2019	mercredi	47	43	20.11.2019	mercredi				
40	36	02.10.2019	mercredi	48	44	27.11.2019	mercredi				
41	37	09.10.2019	mercredi	49	45	04.12.2019	mercredi				